



## VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35

Présents : 31

Conseillers excusés et représentés : 3

Conseiller ne prenant pas part au vote : 1

L'an 2024, le lundi 16 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 10 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

### Conseillers présents (31) :

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERTAU Iléana, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

### Conseillers excusés et représentés (3)

Madame CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	Madame BEZOMBES Martine,
Madame MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	Monsieur CORTESE Franck
Monsieur COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	Madame VIDAL Sarah

### Conseillère ne prenant pas part au vote (1) :

Madame COLIN Laure

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin GOMBERT

## DELIBERATION N°2024-153 – FESTIVAL F'ESTIVADA 2025 - Note Générale

### Considérant ce qui suit :

#### **Contexte :**

Le 1er juillet 2022, la Ville de Rodez a acheté les Haras au Département. Cette opportunité historique de devenir propriétaire du site des Haras nationaux de Rodez permet l'organisation d'événements festifs en régie directe, avec le concours de nombreux partenaires associatifs.

Renforcée par le succès populaire de l'organisation des deux premières éditions, lesquelles ont réuni plus de 50 000 personnes sur le site, la Ville de Rodez organise désormais un festival de dimension Nationale. En l'espace de 3 soirées musicales, 12 artistes se sont succédés sur la scène des Haras. L'édition 2024 a mis en exergue un gain de notoriété du F'Estivada. En effet plus de 79 départements été représentés, des festivaliers venaient même de l'étranger (Espagne, Belgique, Suisse et Finlande). A l'aune de sa 2e édition le F'Estivada a touché 80% des départements français.

Fort de cette dynamique et conscient que F'Estivada met en exergue la vitalité de notre territoire, renforçant l'écosystème Ruthénois et Aveyronnais, il a été décidé de renouveler l'organisation de cet événement festif et populaire ayant vocation à renforcer encore davantage l'attractivité de la ville de Rodez.

#### **Promouvoir la Ville et faire découvrir de nouveaux horizons musicaux :**

Le site des Haras permet d'accueillir de grands évènements de ce type, dans un lieu central et en cœur de Ville. L'enceinte close permet de fixer une jauge d'accueil adaptée à la capacité du site, afin de recevoir le public dans des conditions de sécurité optimales.

F'Estivada se déroulera du vendredi 18 juillet au dimanche 20 juillet 2025. Cet événement musical de plein air, offrira aux spectateurs la possibilité de voir des artistes de grande notoriété mais aussi des valeurs de la scène montante.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202023-20241217-DEL2024153-DE  
Reçu le 17/12/2024

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**  
**Délibération N°2024-153**

**Rendre la culture plus accessible tout en répondant aux attentes des jeunes :**

Soucieux de permettre au plus grand nombre de pouvoir participer, les tarifs n'augmenteront pas, il sera proposé une billetterie accessible à 25 € pour 4 concerts et 55 € pour les 12 concerts.

Avec F'Estivada nous souhaitons garantir l'accessibilité à une offre culturelle riche en pratiquant une offre tarifaire adaptée à tous.

Festivals	Rodez Aveyron	Carcassonne Aude	Aurillac Cantal	Albi Tarn	Millau Aveyron
Tarifs jour individuel	25 €	59 à 89 €	45 €	59€ et 63€	49 €
Pass festival	55 € (3jrs)	-	83 € (2jrs)	136 € (3jrs)	119 € (3jrs)

*Chiffres éditions 2025*

**Tarifs billetterie :**

Tarif unique par soirée : 25 €

Tarif CSE – CST par soirée : 24 €

PASS pour 3 soirées : 55 €

PASS CSE-CST pour 3 soirées : 54 €

Enfant – de 3 ans : gratuit

**Développer l'attractivité du territoire :**

Le partenariat avec des artistes de renom et des médias nationaux, permet l'augmentation du nombre de partenaires locaux et suscitera des retombées économiques pour le territoire. Un travail commun avec l'Union des Métiers des Industries Hôtelleries de l'Aveyron et le Club des hôteliers de Rodez a été engagé pour contribuer à la réussite de cet événement.

Pour l'édition F'Estivada 2025, il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
Impôts et taxe	90 000 €	Participation - Région	100 000 €
Technique scénique	290 000 €	Participation - Département	50 000 €
Secours	4 000 €	Partenaires	144 000 €
Décor	10 000 €	Domaine Public redevance	25 000 €
Sécurité	20 000 €	Recettes de la billetterie	600 000 €
Communication	40 000 €	« Cashless » restauration-buvette	31 000 €
Alimentation Hôtellerie	35 000 €	Autofinancement	250 000 €
Honoraires	670 000 €		
Technique divers	41 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000 €</b>

La contribution financière de la Ville de Rodez est estimée sur une base d'environ 25 000 entrées.

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**  
**Délibération N°2024-153**

La commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 10 abstentions (Mathilde FAUX, Jean-Michel COSSON, Sarah VIDAL, Arnaud COMBET, Joseph DONORE, Eléonore ECHENE, Iléana BERTAU, Marion BERARDI, Alexis CESAR, Serge JULIEN :

- approuve l'organisation du festival F'Estivada 2025 ;
- approuve le plan de financement du festival ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Signé : Benjamin GOMBERT  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Christian TEYSSÉDRE  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération  
Publiée le 17 décembre 2024  
Transmise en Préfecture le 17 décembre 2024

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.